

ARASMAC

Présentation CRD - PC Familles



CSR

AIDE
SOCIALE



CRD

CENTRE REGIONAL
DE DECISIONS



AAS

ASSURANCES
SOCIALES



AJEMA AFJ

ACCUEIL DE
L'ENFANCE

- Les prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles) s'adressent aux familles **avec enfants de moins de 16 ans** qui travaillent et qui n'arrivent pas à couvrir les besoins essentiels de leur ménage. Grâce à ce soutien financier, les familles concernées n'ont pas besoin de recourir à l'aide sociale (CSR) et peuvent maintenir ou même augmenter leur activité lucrative.

- Entrée en vigueur au 01.10.2011
- Reprise de cette prestation par les ARAS en janvier 2017
- Financement cantonal
- Les PC Familles sont soumis à l'impôt sur le revenu !



Conditions à remplir pour prétendre aux PC Familles

- 3 ans de domicile dans le Canton.
- Vivre en ménage commun avec au moins un enfant de moins de 16 ans.
- Avoir un revenu minimum.



Revenu minimum

- **CHF 12'700.—** pour une personne seule
(environ CHF 1'000.00 par mois)
- **CHF 24'370.—** pour un couple (environ CHF 2'000.00 par mois)



Dépôt de demande PC Familles

- Porte d'entrée : Agence d'assurances sociales afin de déposer une demande.
- Le dossier, même incomplet, sera ensuite transmis au CRD (*Rue Couvaloup 10 à Morges*) qui se chargera de rendre une décision formelle.

- Taxation des demandes PC Familles
- Révisions extraordinaires régulières
(pas de déclarations de revenus)
- Révisions annuelles, dites périodiques
(suppressions mais pas de sanctions)
- Calculs rétroactifs, BRAPA, AI, OCBE, etc
(cessions)
- Paiements des frais maladie, frais de garde, autres



Paielements / Remboursements de frais / Infos

- Les paiements mensuels sont effectués en fin de mois sur le principe du salaire.
- Les différents types de frais remboursés sont les suivants :
 - Franchise et quote-part (LAMa1)
 - Frais de garde
 - Frais de traitements dentaires
 - Moyens auxiliaires (chaussures orthopédiques, lunettes, moyens contraceptifs)
 - Frais de transport sur un lieu médical



Au 01.11.2021 notre CRD compte

- 359 familles au bénéfice des PC Familles
- 86 familles ont un droit partiel

Travail effectué en 2021

- 191 nouvelles décisions avec octroi d'un droit PCFam
- 201 révisions périodiques effectuées
- 892 révisions extraordinaires
- 7532 frais particuliers remboursés

L'équipe est composé de 3 gestionnaires et une responsable (2.3 EPT)

ARASMAC

Merci pour votre attention



Des questions ?